



CONDITIONS DE DELIVRANCE DES DANS ET GRADES EQUIVALENTS

PROPOSEES PAR LA

**COMMISSION SPECIALISEE DES DANS ET GRADES
EQUIVALENTS (CSDGE)**

DE LA

**FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO
ET DISCIPLINES ASSOCIEES (FFTKA)**

**Et adopté par arrêté du 11/09/2006 (NOR MJSK 0670205A JO du 27/09/2006) du
Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

I. TEXTES OFFICIELS

II. DESCRIPTION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE DES DANS ET GRADES ÉQUIVALENTS (C.S.D.G.E.) DE LA FFTDA

1. Définition
2. Rôle de la Commission
3. Composition de la Commission
4. Invités aux séances de la commission

III. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Fonctionnement .
2. Structures
 - 2-1 Au niveau national : le Bureau
 - 2-2 Au niveau régional
- 3 Administration des dans et grades équivalents

IV. CONDITIONS DE PRESENTATION AUX EXAMENS DE DANS ET GRADES ÉQUIVALENTS

- 1 Dispositions applicables à tous les examens de dans de Taekwondo et disciplines associées
- 2 « Dans » de Taekwondo
- 3 Licenciés de la FFTDA
- 4 Licenciés des fédérations agréées, multisports, affinitaires, scolaire et universitaire
- 5 Non licenciés des fédérations

V. CAS PARTICULIERS

1. Hauts gradés (6^{ème} dan et au dessus)
 - 1-1 Attribution 6^{ème} dan
 - 1-2 Attribution 7^{ème} dan et au dessus
- 2 Equipe de France

VI. BONIFICATIONS DE TEMPS ET DE POINTS

VII. RECONNAISSANCE ET EQUIVALENCE

1. Conditions de présentation
 - Licenciés FFTDA
 - Licenciés des fédérations agréées multisports, affinitaires, scolaires et universitaires et non licenciés des fédérations
2. Décisions

VIII JUGES ET EXAMENS DE DANS

ANNEXES : PROGRAMME DES EXAMENS DE DANS

PREAMBULE :

Les différents grades de Taekwondo et Disciplines Associées forment un ensemble dans la progression des connaissances en Taekwondo et Disciplines Associées. Les valeurs morales, la maîtrise technique et la participation aux épreuves sportives sont l'aboutissement normal de l'enseignement et de l'exemple dispensé, de l'étude technique et de l'entraînement.

En France, nul ne peut se prévaloir d'un dan ou grade de taekwondo ou Disciplines Associées qui n'aurait pas été délivré par la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (FFTDA).

L'usage irrégulier d'un titre protégé (les dans) est constitutif d'une usurpation de titre susceptible de faire l'objet de poursuites sur la base des dispositions du code pénal.

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GRADES

Le sport est un jeu c'est-à-dire une source de joie et d'émulation, une forme d'éducation c'est-à-dire un apport et un enrichissement, enfin une ascèse c'est-à-dire une ligne de conduite : être libre, c'est respecter la discipline que l'on s'est fixée.

Par conséquent et plus encore que pour toute autre manifestation de Taekwondo et Disciplines Associées, un examen de passage de grades doit se signaler, chez tous les participants, par la volonté jamais démentie d'avoir une tenue exemplaire, à tous les points de vue, à tous les instants.

Si cette préoccupation constante de se comporter de façon irréprochable venait, si peu que ce soit, à faire défaut, cela prouverait que le Taekwondoïste n'est pas digne de se présenter ; s'il est examinateur, qu'il n'est pas digne de faire subir l'examen ; s'il est enseignant, qu'il n'est pas digne d'enseigner ; s'il est dirigeant, qu'il n'est pas digne de ses responsabilités administratives. Le respect de ce que l'on fait est la condition première et la première garantie de la valeur de nos actes.

Des délais de présentation sont imposés entre les passages de grades successifs.

Les candidats - et leurs enseignants - doivent se rappeler que ces délais correspondent non pas à du temps mort, inemployé, mais au temps minimum de maturation indispensable qui doit être effectivement consacré à l'entraînement et permettre ainsi de progresser dans l'étude du Taekwondo et Disciplines Associées ; un an de pratique c'est au moins une centaine de séances intenses dans un Dojang ; pour cette raison, un âge et un temps minimums sont fixés pour l'accession aux différents grades.

La Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents devra constamment se préoccuper d'aménager, de préciser, de compléter, d'améliorer en fonction des expériences et suivant les nécessités le présent règlement.

I. TEXTES OFFICIELS

L'article 212-5 du Code du Sport est ainsi rédigé :

« Dans les disciplines sportives relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques, et le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la fédération délégataire ou, à défaut, de la fédération agréée consacrée exclusivement aux arts martiaux.

Un arrêté du ministre chargé des sports fixe la liste des fédérations mentionnées au premier alinéa.

L'article L 212-6 du Code du Sport est ainsi rédigé :

Les commissions spécialisées des dans et grades équivalents, dont la composition est fixée par arrêté du ministre chargé des sports après consultation des fédérations concernées, soumettent les conditions de délivrance de ces dans et grades au ministre chargé des sports qui les approuve par arrêté.

Arrêté du 10 septembre 1999 complétant l'arrêté du 10 août 1999 relatif à la délivrance des dans ou des grades équivalents

Arrêté du 27 janvier 2000 fixant la composition de la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées

Arrêté du 5 septembre 2005 portant nomination à la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées.

II. Description de la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents (CSDGE) de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées

1- Définition :

La Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la F.F.T.D.A. est une commission essentiellement technique, composée d'experts hauts gradés.

Le Président de la C.S.D.G.E de la F.F.T.D.A. est désigné par le Ministre de la Jeunesse et des Sports.

La Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents de la F.F.T.D.A. contribue à maintenir l'unité des grades du Taekwondo et des Disciplines Associées.

2- Rôle de la commission :

Elle doit :

- délivrer les grades. La CSDGE est seule à pouvoir délivrer des Dans et grades équivalents pour le Taekwondo et les disciplines associées,
- soumettre à l'approbation du Ministre chargé des Sports les conditions de délivrance des dans et grades équivalents,
- préserver la valeur pleine et entière du ou des grades dans leur progression, leur hiérarchie, leur harmonie, car à partir d'une bonne et juste notion de grades se situent toutes les qualifications, responsabilités et représentations du taekwondo et des Disciplines Associées,
- susciter une adaptation continue de la réglementation des grades en préservant les notions fondamentales et traditionnelles du grade,
- étudier tous les cas particuliers qui pourraient lui être soumis.

3- Composition de la commission

Conformément à l'arrêté en vigueur, la Commission se compose de :

- 1 Président désigné par le Ministre de la Jeunesse et des Sports après consultation de la FFTDA,
- Le Directeur Technique National,
- 3 membres désignés par le comité directeur de la F.F.T.D.A, dont l'un au moins est titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif option Taekwondo et Disciplines Associées
- 3 membres désignés par les fédérations multisports, affinitaires et scolaires ou universitaires concernées par les examens de dans ou grades équivalents des disciplines dont la fédération a la délégation.
- 2 membres désignés par les organisations professionnelles d'enseignants les plus représentatives des disciplines dont la fédération a la délégation.

Au regard de la mission spécifique de la commission, il est demandé aux membres d'être au moins titulaires du 6^{ème} dan des disciplines concernées, à l'exclusion du président de la commission. Toutefois, les membres représentant la FFTDA, les fédérations multisports, affinitaires et scolaires ou universitaires et les organisations professionnelles concernées pourront désigner des 5^{ème} ou 4^{ème} dans s'ils n'ont pas de membre correspondant aux critères de grade.

Le Directeur Technique National lorsqu'il n'est pas titulaire du 4^{ème} dan n'assiste aux réunions qu'avec voix consultative. Dans ce cas, un quatrième membre représentant la FFTDA sera désigné par le Comité Directeur de la FFTDA.

La durée du mandat de chaque membre de la commission est égale à la durée de validité de l'arrêté de nomination.

4- Invités aux séances de la commission :

Le président de la C.S.D.G.E de la F.F.T.D.A peut inviter toute personne susceptible d'aider au fonctionnement de la commission. Toute personne invitée à participer aux travaux de la commission pour ses compétences particulières ne pourra s'exprimer qu'à titre consultatif.

III. FONCTIONNEMENT DE LA C.S.D.G.E

1- Généralités

Le siège de la C.S.D.G.E est celui de la F.F.T.D.A.

La Commission se réunit au moins deux fois par an pour étudier tous les problèmes liés aux dans et grades équivalents.

L'ordre du jour est fixé par le Président, seuls les points inscrits à l'ordre du jour sont étudiés par la Commission.

Les deux tiers des membres de la commission doivent être présents ou représentés pour les propositions de modifications du règlement des examens ainsi que pour les propositions de grades à titre exceptionnel sur demande individuelle ou sur proposition des membres de la Commission. Ces demandes doivent être portées à l'ordre du jour. Ces décisions se prennent à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

En cas d'absence d'un des membres une procuration pourra être délivrée à un autre membre.

La convocation, l'ordre du jour et les documents nécessaires à la réunion sont adressés quinze jours avant la date de la réunion à tous les membres de la Commission.

Les questions diverses doivent parvenir une semaine avant la date de la réunion de la CSDGE.

Les procès-verbaux sont rédigés, rectifiés et approuvés d'une séance à l'autre.

2- Structures :

2-1 Au niveau national : le bureau

Pour répondre à l'ensemble de ses attributions, il est créé un Bureau.

Il est l'organe administratif de la C.S.D.G.E.

Il est composé du Président de la Commission et d'un secrétaire général désigné par la C.S.D.G.E parmi ses membres.

Le secrétariat administratif est assuré par les services administratifs de la F.F.T.D.A.

Ses attributions :

- *traitement des affaires courantes*
- *tenue des archives et ampliation des résultats aux examens*
- *courrier*
- *préparation des réunions*
- *procès-verbaux*
- *élaboration de documents*

2-2 Au niveau régional

Dans chaque Comité Régional de Taekwondo (CRT), est mise en place une Commission d'Organisation Régionale des Dans et Grades.

Elle se compose :

- du Président du Comité Régional de Taekwondo,
- d'un cadre technique fédéral nommé par le D.T.N, qui est le responsable technique des examens.
- d'un secrétaire de la Commission d'Organisation Régionale des Dans et Grades chargé du suivi administratif des candidats et des examens de grades désignés par le président du Comité Régional de Taekwondo.

La Commission d'Organisation Régionale des Dans et Grades est chargée des sessions d'examen en vue de proposer à la CSDGE les candidats à l'obtention d'un Dan. C'est pourquoi, elle doit :

- appliquer au niveau du Comité Régional les directives de la C.S.D.G.E,
- établir les calendriers régionaux des examens de grade pour la saison sportive,

- organiser les examens des dans et grades équivalents dans le respect des règlements en vigueur
- convoquer les jurys d'examens,
- produire à la CSDGE la liste des candidats admissibles au grade supérieur selon la procédure ci-après.
- transmission des feuilles d'examens, dûment remplies sans rature, signées par les 3 juges et le Président du Comité Régional (ce dernier pouvant être juge), avec le cachet du Comité Régional et toutes les notes.

3-Administration des dans et grades équivalents

Les résultats seront centralisés par la F.F.T.D.A. Pour être valables les dans et grades doivent être inscrits au Fichier National des Grades tenu par la F.F.T.D.A. et authentifiés sur le passeport, le carnet de grades par les signatures du Président de la C.S.D.G.E et du D.T.N

La date officielle d'obtention du grade est celle qui est inscrite sur le passeport sportif ou le carnet de grades délivré par la FFTDA.

Le passeport est délivré par le Comité Régional du licencié, le carnet de grades est délivré par la F.F.T.D.A. Ils doivent être dûment remplis et signés. La photo du candidat doit y figurer, authentifiée par le cachet du Comité Régional de Taekwondo.

IV. Conditions de présentation aux examens de dans et grades équivalents

1- Dispositions applicables à tous les examens de dans de Taekwondo et Disciplines Associées.

Les examens pour les 1^{er} et le 2^{ème} dan se dérouleront au niveau régional. Les candidats s'inscrivent auprès des Comités Régionaux de la FFTDA. Les examens sont indiqués, sur le calendrier sportif régional. Une date limite d'inscription est fixée pour chaque examen, par le Comité Régional.

Pour les grades supérieurs au 2^{ème} dan les examens se dérouleront au niveau national (au minimum un par saison sportive) par décision de la CSDGE. Les examens sont indiqués, sur le calendrier sportif national. Les dossiers d'inscription des candidats doivent parvenir au siège de la Fédération par l'intermédiaire du président du Comité Régional. Les dates d'examens nationaux et les stages préparatoires sont mentionnés au calendrier national. Une date limite d'inscription est fixée pour chaque examen par la C.S.D.G.E.

En s'appuyant sur les Commissions d'Organisation Régional, la CSDGE peut décider de mettre en place des examens nationaux décentralisés pour les grades supérieurs au deuxième dan. Dans cette hypothèse les dossiers d'inscription doivent parvenir au Comité Régional organisant un examen national décentralisé.

Pour pouvoir se présenter au DAN supérieur au premier dan, il faut que le précédent dan ait été authentifié par la C.S.G.D.E de la F.F.T.D.A et porté sur le passeport sportif ou le carnet de grade délivré par la FFTDA. Le passeport sportif ou le carnet de grade mentionne également la date officielle d'obtention du grade.

Pour les femmes, les conditions seront les mêmes que pour les hommes, toutefois l'état de grossesse est incompatible avec la pratique des examens de dans et grades équivalents.

Les candidats doivent s'acquitter des frais d'inscription régionaux ou nationaux dont les prix sont fixés par l'assemblée générale de la F.F.T.D.A.

Les candidats reçus aux examens de dans ou grades, doivent s'acquitter des frais d'enregistrement dont les prix sont fixés par l'assemblée générale de la F.F.T.D.A.

Ces dispositions générales de présentation sont complétées par des conditions particulières définies pour chaque examen de grade (voir annexe).

2- Dans de Taekwondo

Les examens pour l'obtention du Dan « *Il poom* », se déroulent dans les Comités Régionaux de Taekwondo (CRT) et sont inscrits au calendrier régional. 1 examen minimum et 3 examens maximum peuvent être organisés pour la saison sportive.

3- Licenciés de la FFTDA

Les candidats doivent être présentés par l'enseignant diplômé d'état (BEES) ou l'instructeur fédéral (DIF) par l'intermédiaire duquel ils se sont licenciés au cours de la saison, sauf s'ils sont eux-mêmes titulaires de l'un de ces diplômes.

Pour que la candidature soit acceptée, le club dont est membre le candidat doit être régulièrement affilié à la Fédération.

Les candidats doivent se présenter dans le ressort territorial du Comité Régional de Taekwondo dans lequel se trouve le siège social du club.

A l'appui de leur demande, les candidats doivent présenter leur passeport sportif délivré par la FFTDA dans lequel figure :

- le nombre de licences nécessaires, 1 timbre de licence par année sportive de pratique (voir les conditions de chaque passage de grade aux annexes)
- le certificat médical de non contre-indication à la pratique et à la compétition de Taekwondo et Disciplines Associées, valable pour la saison sportive.

Pour les examens du 1^{er} et du 2^{ème} dan, les dossiers doivent être adressés au Comité Régional.

4- Licenciés des Fédérations agréées Multisports, Affinitaires, Scolaires et Universitaires

Les candidats doivent :

- être inscrits par un club affilié à l'une de ces fédérations et présentés par un enseignant titulaire du BEES ou du DIF délivré par la FFTDA, sauf si le candidat est lui-même titulaire de l'un de ces diplômes.
- présenter soit un passeport sportif délivré par la FFTDA. et contenant les informations prévues à l'article IV 3, soit présenter un carnet de grades validé par le nombre de timbres de licence de la fédération concernée. Le carnet de grades est délivré par la F.F.T.D.A. Son prix est fixé par la CSDGE, il est de 61 (soixante et un) euros,
- présenter une attestation d'assurance démontrant que le candidat se trouve bénéficiaire de garanties en Responsabilité Civile et en Individuel Accident,
- présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique et à la compétition de Taekwondo et Disciplines Associées, valable pour la saison sportive.

5 Non licenciés de la FFTDA ou d'une Fédérations agréées Multisports, Affinitaire, Scolaire et Universitaire

Les candidats doivent :

- présenter le carnet des grades,
- être inscrits par la structure d'enseignement,
- être présentés par un enseignant diplômé d'état qui atteste d'un niveau technique,
- attester par tout moyen du nombre d'années de pratique minimum (voir les conditions de chaque passage de grade aux annexes)
- présenter une attestation d'assurance démontrant que le candidat se trouve bénéficiaire de garanties en Responsabilité Civile et en Individuel Accident,
- présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique et à la compétition de Taekwondo et Disciplines Associées en cours de validité (il est valable pour la saison sportive).

V. CAS PARTICULIERS

1- Hauts gradés (6^{ème} dan et au dessus)

En ce qui concerne les hauts gradés, le comportement et le dévouement sous toutes ses formes à la cause du Taekwondo et des Disciplines Associées, donc à la prospérité mutuelle, sont des conditions indispensables et essentielles.

La continuité et l'assiduité dans la pratique entrent en compte pour l'attribution des dans.

1-1 Attribution du 6^{ème} dan

Délai dans le grade : pour pouvoir accéder au grade de 6^{ème} dan, le candidat doit justifier d'un minimum de 20 ans dans un dan supérieur ou égal au 1^{er} dan et ceci, quelles que soient ses possibilités de bonification.

Condition de présentation : après étude de la demande par le candidat, la CSDGE autorise ou n'autorise pas le candidat à se présenter à l'examen du 6^{ème} dan. Le refus de la CSDGE doit être motivé.

1-2 Attribution du 7^{ème} dan et au dessus

Condition de présentation. La promotion au 7^{ème} dan et au dessus s'effectuera par traitement direct de la C.S.D.G.E.. Une étude préalable des dossiers des candidats remplissant les conditions administratives d'accès au grade supérieur sera effectuée par la C.S.D.G.E.

Principes :

- pour les licenciés de la FFTDA :
 - le grade de 7^{ème} dan n'est accessible qu'aux catégories "*hors classe*", A, et D, (*voir catégorie au VI*)
 - les grades de 8^{ème} dan et au dessus ne sont accessibles qu'aux catégories "*hors classe*" et A, (*voir catégorie au VI*).
- pour les licenciés des fédérations agréées multisports, affinitaires, scolaires et universitaires qui ne rentreraient pas dans le cadre fixé ci-dessus, le candidat devra justifié d'une carrière ou de titres équivalents à ceux répertoriés, ce dossier sera adressé pour appréciation à la CSDGE.

Ces principes sont appliqués sauf pour les cas exceptionnels dont le dossier sera laissé à l'appréciation de la C.S.D.G.E. Relèvent des cas exceptionnels, tous les cas de figure qui n'entreraient pas exactement dans le cadre fixé, mais où le candidat pourrait justifier de titres équivalents à ceux répertoriés par la classification donnant droit à bonification.

2- Équipe de France :

Les membres et anciens membres de l'Equipe de France peuvent bénéficier de sessions d'examens particulières où seules les dates d'examens sont adaptées.

Ces examens de dans sont organisés périodiquement à la demande exclusive du Directeur Technique National et selon les conditions d'organisation identiques aux conditions générales.

VI. Bonifications de temps et de points.

Certains Taekwondoïstes par leur rayonnement et leurs actions rendent d'éminents services au Taekwondo français, à son image nationale et internationale. Des bonifications de temps et de points sont accordées à ces Taekwondoïstes dont la valeur morale technique et didactique est reconnue. Ces bonifications sont obtenues sur présentation d'un dossier comportant les attestations de titres et fonctions correspondantes. Les bonifications sont à faire valoir lors du dépôt du dossier. Elles ne sont pas répétitives sauf décision de la C.S.D.G.E. Pour tout autre cas pouvant se présenter, notamment si le candidat peut justifier de titres équivalents à ceux répertoriés, la décision est laissée à l'appréciation de la C.S.D.G.E qui sera seule juge.

Les ayants droits à ces bonifications sont classés en six catégories:

- Hors classe :** Médaillés aux J.O
Champions du monde
Cadres techniques nationaux
Arbitres mondiaux
- Catégorie A :** Médaillés aux championnats du monde
Médaillés aux championnats d'Europe
Médaillés des coupes du monde
Médaillés des coupes d'Europe
- Catégorie B :** Sélectionnés en équipe de France
- Catégorie C :** Médaillés des compétitions internationales avec les équipes de France
- Catégorie D :** Champions de France
Vainqueurs de la Coupe de France ou toute compétition s'y substituant
- Catégorie E :** Champions de comité régional.

Bonifications de temps et de points

	Bonifications de temps			Bonifications de points		
	1 timbre de licence	2 timbres de licence	Décision CSDGE	10 points	15 points	Décision CSDGE
1^{er} dan	B, D, E		Hors-classe	Champion de région Juniors/seniors/vétérans (combats ou pousse)	Champion de France Juniors/seniors/vétérans (combats ou pousse)	Hors-classe
2^{ème} dan	A, C, D, E				Vainqueur de la Coupe de France ou compétition qui s'y substitue	
3^{ème} dan	A, D en titre, E en titre					
4^{ème} dan	A, D en titre					
5^{ème} dan	A, D en titre					
6^{ème} dan	A, D					
Un candidat ne peut utiliser qu'une bonification par examen. Une bonification n'est utilisable qu'une fois quels que soient les points acquis lors de l'examen.				Ces bonifications peuvent être utilisées soit pour le 1 ^{er} Dan, soit pour le 2 ^{ème} Dan et ne sont pas cumulables. Un candidat ne peut utiliser qu'une bonification par examen. Une bonification n'est utilisable qu'une fois. Pour les titres de champion de Région, seules les attestations produites par le Président du comité régional, pour les titres de champion de Région ou par le D.T.N de la F.F.T.D.A pour les autres titres, sont valables et doivent être présentées le jour de l'examen.		

Pour tous les cas de figure qui n'entreraient pas exactement dans le cadre fixé, mais où le candidat pourrait justifier de titres équivalents à ceux répertoriés, le dossier sera laissé à l'appréciation de la C.S.D.G.E.

Les bonifications sont notées sur le passeport sportif sous la responsabilité du Président du Comité Régional pour le 1^{er} et le 2^{ème} Dan.

VII. RECONNAISSANCE ET ÉQUIVALENCE DES GRADES ET DANS DÉLIVRÉS A L'ÉTRANGER

1. Conditions de présentation :

Seuls les grades reconnus par la Fédération Nationale de chaque pays, affiliée à la W.T.F. (Fédération Mondiale de Taekwondo) ou délivré par le Kukkiwon, peuvent entraîner, après contrôle, une reconnaissance par la C.S.D.G.E.

Pour pouvoir obtenir une équivalence de dan et grade équivalent, les grades du postulant ne doivent pas être en contradiction avec les critères de temps des grades français.

Chaque demande d'équivalence de dans et grades équivalents doit être accompagnée :

- **pour les licenciés de la F.F.T.D.A**
 - de la photocopie du passeport sportif FFTDA à jour,
 - d'une lettre de motivation,
 - d'un curriculum vitae qui mentionne le temps de pratique du prétendant, ainsi que les dates d'obtention de ses différents grades,
 - de la fiche-type FFTDA de demande d'équivalence de grade,
 - de la photocopie des diplômes de référence,
 - de l'attestation de grade authentifiée par le Kukkiwon ou la fédération nationale affiliées à la W.T.F qui a délivré les grades,
 - des frais de dossier et des frais d'enregistrement du dan dont les prix sont fixés par l'assemblée générale de la F.F.T.D.A.

- **pour les licenciés des Fédérations agréées Multisports, Affinitaires, Scolaires et Universitaires et le non licenciés :**
 - de la photocopie du carnet de grades réservé aux non-licenciés à la F.F.T.D.A ou du passeport sportif FFTDA, la licence de la saison en cours de la fédération concernée,
 - d'une attestation d'assurance en cours de validité,
 - d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du Taekwondo et Disciplines Associées en cours de validité pour la saison sportive,
 - d'une lettre de motivation,
 - d'un curriculum vitae qui mentionne le temps de pratique du prétendant, ainsi que les dates d'obtention de ses différents grades,
 - de la fiche-type de demande d'équivalence de grade,
 - de la photocopie des diplômes de référence,
 - de l'attestation de grade authentifiée par le Kukkiwon ou la fédération nationale affiliée à la W.T.F qui a délivré les grades,
 - des frais de dossier et des frais d'enregistrement du dan dont les prix sont fixés par l'assemblée générale de la F.F.T.D.A.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être examiné par la CSDGE.

2- Décision

Après acceptation de ce dossier, la C.S.D.G.E peut prononcer une :

- « Décision **défavorable** » et rejeter la demande en motivant cette décision. Dans cette hypothèse, les frais d'enregistrement seront restitués au demandeur,

- « Décision **de sursis à statuer** » car le demandeur doit apporter des renseignements complémentaires ou se soumettre à un contrôle de connaissances et/ou de savoir-faire technique. Celui-ci se déroulera en même temps que les examens de dans au niveau des Comités Régionaux pour le 1^{er} et le 2^{ème} dan ou au niveau national pour le 3^{ème} dan et au-dessus, en motivant cet avis,

- « Décision **favorable** » et accepter la demande. La Commission peut accepter la demande totalement ou partiellement en attribuant, par exemple, un dan inférieur à celui demandé par le requérant. Dans l'hypothèse d'une décision favorable, pour ne pas léser le candidat dans sa progression, la date d'obtention du dan porté sur le passeport sportif ou le livret des grades sera celle figurant sur l'attestation d'authentification. A défaut, il sera porté la date où la commission a statué favorablement.

VIII. Juges des examens de dans et grades.

Chaque jury d'examen est composé d'un minimum de 3 juges. Au niveau national, deux jury peuvent être organisés pour des épreuves spécialisées, en cas de nécessité. Les feuilles d'examens seront signées par l'ensemble du jury.

Les juges des examens de dans ou grades équivalents sont classés en deux catégories: national et régional.

Les Juges nationaux des examens de dans et grades :

- doivent être titulaire au minimum du 4^{ème} Dan,
- sont nommés par le DTN, pour une saison sportive,
- doivent être en possession de leur passeport sportif ou du livret des grades à jour.

Les Juges régionaux des examens de dans et grades :

- doivent être titulaire au minimum du 2^{ème} Dan pour l'examen du 1^{er} Dan,
- doivent être titulaire au minimum du 3^{ème} Dan pour l'examen du 2^{ème} Dan,
- sont nommés par le DTN, pour une saison sportive,
- doivent être en possession de leur passeport sportif ou du livret des grades à jour.

Les juges nationaux ou régionaux peuvent être licenciés des fédérations agréées, multisports, affinitaires, scolaires et universitaires. Ils devront suivre une formation spécifique organisée par la FFTDA. Ils seront nommés par le DTN pour une saison sportive.

ANNEXE 1 :

PROGRAMMES DES EXAMENS DE DANS DE TAEKWONDO

Examen de 1^{er} dan ou Il Poom

A/ CONDITIONS PARTICULIERES

Pour le Il Poom

- avoir 14 ans révolus et moins de 16 ans,
- être titulaire du grade de ceinture rouge 1^{er} keup,
- avoir trois timbres de licences dont celui de la saison en cours.

Pour le 1^{er} dan

- avoir 16 ans révolus
- être titulaire du grade de ceinture rouge 1^{er} keup,
- avoir trois timbres de licence minimum dont celui de la saison en cours,
- fiche analytique de 1^{er} dan dûment remplie.

B/ MODALITES

Les examens de 1^{er} dan de Taekwondo sont organisés par les Comités Régionaux, sous la responsabilité du président du Comité Régional.

Le jury d'examen est composé de trois juges d'un grade supérieur ou égal au 2^{ème} dan, il est formé par le président du Comité Régional et proposé pour validation, au Directeur Technique National.

Les sessions se déroulent aux lieux et dates des examens prévus par le Comité Régional et validées par le Directeur Technique National.

L'examen est composé de sept épreuves :

- a/ les formes : Poomse.
- b/ Kibon
- c/ Hanbon-Kyorugi,
- d/ Le combat : Kyorugi.
- e/ le Ho Shin Soul
- f/ l'arbitrage
- g/la théorie

a/Poomse (40 points)

Chaque candidat exécute deux Poomse parmi les TAE-GEUK POUMSE du 1^{er} au 8^{ème} :

- Paljang imposé
- un Poomse tiré au hasard parmi les Poomse du 1^{er} au 7^{ème}.

Chaque Poomse est noté sur 20 points.

En cas d'erreur de diagramme dans l'exécution du Poomse, le président du jury demande une nouvelle exécution qui est notée sur 10 points seulement.

b/ Kibon (30 points)

Le jury demande au candidat de pratiquer des séries de techniques :

- les techniques de blocages
- les techniques de mains ou de poings
- enchaînements positions /blocage avec attaques des membres supérieurs
- techniques de pieds
- les techniques de coups de pieds sautés
- les techniques de coups de pieds sur cibles

c/ L'Hanbon-Kyorugi (20 points)

Le jury demande au candidat d'exécuter avec un partenaire désigné, six (6) techniques de contre sur l'attaque de coup de poing au visage (Olgul-chirugi) :

- 2 contres avec une technique de membre supérieur (mains, poings, coudes,...),
- 2 contres avec une technique de coup de pied au sol,
- 2 contres avec une technique de coup de pied sauté,

d/ Le combat : Kyorugi. (30 points)

Le jury organise des groupes de candidats de façon à ce que chaque candidat pratique trois rounds avec des adversaires différents. Chaque round est noté sur 10 points.

Chaque combat a une durée d'une minute, la tenue des candidats est : dobok blanc col blanc ou il poum et protections ; tibiales, cubitales, génitales, plastron, casque ou casque à bulle ou grille PVC pour les candidats âgés de plus de trente ans.

Les combats se dérouleront selon les règles de compétition de la F.F.T.D.A à l'exception des catégories de poids. Néanmoins il ne sera pas tenu compte des points marqués par les candidats durant les rounds. Le jury évaluera les participants sur la qualité des techniques utilisées, le sens tactique, la gestion du temps, les stratégies mises en place. Le cas échéant, le jury constituera des groupes de combats cohérents.

e/ Le Ho Shin Shoul (20 points)

Défenses sur saisies de face

- saisie du poignet directe

Dessaisissement vers l'intérieur, riposte revers de poing, balayage, finir en coup de poing vertical.

- saisie du poignet croisée

Dégagement du bras, riposte coup de poing jambe arrière, balayage, finir en coup de poing vertical jambe arrière.

- double saisie d'un poignet

Dessaisissement vers l'extérieur, riposte coup de poing jambe arrière, balayage, coup de poing vertical.

- saisie des deux poignets

Double dessaisissement, riposte tranchant de main à la gorge en jambe arrière, balayage, coup de poing vertical jambe arrière.

- saisie d'un revers du col

Dessaisissement et riposte par une pique de doigts à la gorge, balayage, frappe en coup de pied écrasant.

- saisie des deux revers du col

Dessaisissement par double percussion en poing marteau, riposte avec la paume de main jambe arrière au niveau du menton, (chute de l'attaquant) frappe en coup de pied latéral bas en pas chassé.

- saisie avec une main derrière le col

Dessaisissement avec le tranchant de main vers l'extérieur et riposte simultanée en coup de coude circulaire jambe arrière.

Défenses sur coup de poing

- direct du bras avant à la tête

Blocage avec le tranchant de main sur le côté, riposte en tranchant de main à la gorge jambe arrière, balayage, finir coup de poing vertical.

- direct du bras arrière à la tête

Blocage et saisie de poignet avec le tranchant de la main sur le côté, riposte avec une frappe en blocage moyen sur le bras puis amener au sol l'attaquant, finir en tranchant de main.

- direct du bras avant au corps

Blocage vers le bas (face interne du bras) avec déplacement latéral, riposte avec le tranchant de la main allant du pouce à l'index (A gwi sonn kal jé bi), balayage, finir en tranchant de main.

- direct du bras arrière au corps

Blocage bas (face externe du bras) avec un déplacement latéral, riposte en coup de poing jambe arrière, amener l'attaquant au sol, finir en tranchant de main.

Défenses sur coups de pieds

- coup de pied de face au niveau du corps (Ap tchagui)

Blocage bas avec une esquive latérale vers l'extérieur, riposte en tranchant de main, amener l'attaquant au sol, finir en coup de poing jambe arrière.

- coup de pied semi-circulaire au corps (Bandal chagui)

Blocage bas avec une esquive latérale vers l'intérieur, saisie, riposte simultanée en coup de coude de face (en remontant) sur la jambe, amener l'attaquant au sol, finir en coup de poing jambe arrière.

- coup de pied latéral au niveau moyen (Yop chagui)

Esquive extérieure et blocage bas, riposte en coup de pied latéral sauté, roulade de l'attaquant.

f/L'arbitrage (20 points)

Le jury demande au candidat de répondre à des questions portant sur la filière d'arbitrage, les règles d'arbitrage et de compétitions (combats et poumse).

g/La théorie (10 points)

Le jury demande au candidat de répondre à des questions portant sur la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées.

h/ Décision

Les candidats ayant obtenu, à l'issue de l'ensemble des épreuves, une moyenne supérieure ou égale à 85 points sur 170 sont proposés à l'admission.

Examen de 2^{ème} dan

A/ CONDITIONS PARTICULIERES

- être titulaire du grade de 1^{er} dan ou II Poum,
- avoir deux timbres de licence supplémentaires après le 1^{er} dan ou II Poum, dont celui de la saison en cours
- fiche analytique de 2^{ème} dan dûment remplie.

B/ MODALITES

Les examens de 2^{ème} dan de Taekwondo sont organisés par les Comités Régionaux, sous la responsabilité du président du Comité Régional.

Le jury d'examen est composé de trois juges d'un grade supérieur ou égal au 3^{ème} dan, il est formé par le président du Comité Régional et proposé pour validation, au Directeur Technique National.

Les sessions se déroulent aux lieux et dates des examens prévus par le Comité Régional et validées par le Directeur Technique National

L'examen est composé de sept épreuves :

- a/ les formes : Poomse.
- b/ Kibon
- c/ Hanbon-Kyorugi,
- d/ Le combat : Kyorugi.
- e/ le Ho Shin Soul
- f/ l'arbitrage
- g/la théorie

a/ Les poomse (40 points)

Chaque candidat exécute deux poomsés parmi les TAE-GEUK POUMSE du 1^{er} au 8^{ème} :

- Korio poomse imposé,
- un poomse tiré au hasard parmi les Poomse du 1^{er} au 8^{ème}.

Chaque Poomse est noté sur 20 points.

En cas d'erreur de diagramme dans l'exécution du Poomse, le président du jury demande une nouvelle exécution qui est notée sur 10 points seulement.

b/ Le Kibon (30 points)

Le jury demande au candidat de pratiquer des séries de techniques :

- les techniques de blocages
- les techniques de mains ou de poings
- enchaînements positions /blocage avec attaques des membres supérieurs
- techniques de pieds
- les techniques de coups de pieds sautés
- les techniques de coups de pieds sur cibles

c/ L'Hanbon-Kyorugi. (20 points)

Le jury demande au candidat d'exécuter avec un partenaire désigné, six (6) techniques de contre sur l'attaque de coup de poing au visage (Olgul-chirugi) :

- 2 contres avec une technique de membre supérieur (mains, poings, coudes,...),
- 2 contres avec une technique de coup de pied au sol,
- 2 contres avec une technique de coup de pied sauté,

d/ Le combat : Kyorugi. (30 points)

Le jury organise des groupes de candidats de façon à ce que chaque candidat pratique trois rounds avec des adversaires différents. Chaque round est noté sur 10 points.

Chaque combat a une durée de deux minutes, la tenue des candidats est : dobok et protections ; tibiales, cubitales, génitales, plastron, casque ou casque à bulle ou grille PVC pour les candidats âgés de plus de trente ans.

Les combats se dérouleront selon les règles de compétition de la F.F.T.D.A à l'exception des catégories de poids. Néanmoins il ne sera pas tenu compte des points marqués par les candidats durant les rounds. Le jury évaluera les participants sur la qualité des techniques utilisées, le

sens tactique, la gestion du temps, les stratégies mises en place. Le cas échéant, le jury constituera des groupes de combats cohérents.

e/Le Ho Shin Shoul (20 points)

Défenses sur attaque en saisies

- saisie à la manche de face, niveau bas

Dessaisissement puis contrôle du bras, riposte avec une frappe paume de la main sur le coude, amenée au sol finir frappe tranchant de main.

- saisie à la manche de face, niveau moyen

Dégagement du bras vers l'extérieur et riposte simultanée en coup de coude circulaire au visage, balayage, finir coup de poing vertical.

- saisie à la manche de face niveau haut

Saisie du poignet et une rotation du corps vers l'intérieur, riposte en frappe de type blocage moyen, amenée au sol, finir frappe tranchant de main.

- saisie à la manche par le côté, niveau moyen

Dégagement avec un demi-tour par le dos, riposte en coup de coude, balayage, finir en coup de point vertical.

- saisie des poignets par derrière

Dessaisissement par demi-tour sur le côté (sous un des bras de l'attaquant), riposte en coup de poing jambe arrière, balayage, finir en coup de poing vertical.

- saisie des manches par derrière, niveau haut

Même sortie que précédemment, riposte avec frappe de type blocage moyen, amenée au sol, finir en frappe tranchant de main.

défenses sur coup de poing

- sur attaque en bras avant en crochet large à la tête

Esquive de corps circulaire vers l'extérieur (sous le bras de l'attaquant), riposte avec le tranchant interne (Sonnal teung) de la main sur la jambe arrière, balayage, finir coup de poing vertical.

- sur attaque du bras arrière en crochet large à la tête

Blocage et riposte simultanée (type Jipi poom mok tchigui), balayage, finir coup de poing vertical.

- sur attaque du bras avant en revers à la tête

Esquive sur le côté (fermé), double blocage des avant bras + saisie, riposte en coup de pied inversé (Bittreu tchagui), amenée au sol, finir en revers de poing à la tête.

- sur attaque du bras arrière en revers croisé à la tête

Esquive latérale côté extérieur du bras d'attaque, blocage un bras, riposte en coup de coude au corps, amenée au sol, finir coup de poing vertical.

- sur attaque du bras avant en marteau de face

Blocage bras croisés (type Heut keuleu eulgoul makki), riposte en tranchant de main, balayage, finir coup de poing vertical.

- sur attaque du bras avant en revers dans l'axe

Blocage haut en reculant, riposte en coup de coude (avec rotation du corps vers l'avant), balayage, finir coup de poing vertical.

défenses sur coup de pied

- sur attaque en coup de pied semi circulaire à la tête (Dolyo tchagui)

Esquive (sous le coup de pied) tout en guidant la jambe vers l'extérieur à l'aide d'un blocage suivit d'une poussée, balayage, finir coup de poing vertical.

- sur attaque en coup de pied retourné (Duit tchagui)

Esquive côté fermé, balayage (avec saisie de la ceinture), finir en coup de pied latéral bas.

- sur attaque en coup de pied direct montant au menton (Ap tchagui)

Esquive côté ouvert (intérieur), riposte en coup de pied latéral au ventre, chute de l'attaquant, finir en coup de poing vertical.

f/L'arbitrage (20 points)

Le jury demande au candidat de répondre à des questions portant sur la filière d'arbitrage, les règles d'arbitrage et de compétitions (combats et poumse).

g/La théorie (10 points)

Le jury demande au candidat de répondre à des questions portant sur l'historique du Taekwondo.

h/ Décision

Les candidats ayant obtenu, à l'issue de l'ensemble des épreuves, une moyenne supérieure ou égale à 85 points sur 170 sont proposés à l'admission.

Examen de 3^{ème} dan

A/ CONDITIONS

- être titulaire du grade de 2^{ème} dan
- avoir trois timbres de licence supplémentaires après le 2^{ème} dan, dont celui de la saison en cours
- fiche analytique de 3^{ème} dan dûment remplie

B/ MODALITES

Les examens de 3^{ème} dan de Taekwondo sont organisés par la Fédération, sous la responsabilité du Président de la CSDGE et du Directeur Technique National.

Le jury d'examen est composé de trois juges d'un grade supérieur ou égal au 4^{ème} dan, il est formé par le Directeur Technique National.

Les sessions se déroulent aux lieux et dates des examens prévus par la Fédération.

L'examen est composé de sept épreuves :

- a/ les formes : Poomse.
- b/ Kibon
- c/ Hanbon-Kyorugi,
- d/ Le combat : Kyorugi.
- e/ le Ho Shin Soul
- f/ l'arbitrage
- g/la théorie

a/ Les poomse (60 points)

- korio Poomse imposé
- kougan Poomse imposé
- un Poomse tiré au hasard parmi les Poomse du 1^{er} au 8^{ème} Taegeuk

Chaque Poomse est noté sur 20 points.

En cas d'erreur de diagramme dans l'exécution du Poomse, le président du jury demande une nouvelle exécution qui est notée sur 10 points seulement.

b/ Le Kibon (30 points)

Le jury demande au candidat de pratiquer des séries de techniques :

- les techniques de blocages
- les techniques de mains ou de poings
- enchaînements positions /blocage avec attaques des membres supérieurs
- techniques de pieds
- les techniques de coups de pieds sautés
- les techniques de coups de pieds sur cibles

c/ L'Hanbon-Kyorugi (20 points)

Le jury demande au candidat d'exécuter avec un partenaire désigné, six (6) techniques de contre sur l'attaque de coup de poing au visage (Olgul-chirugi) :

- 2 contres avec une technique de membre supérieur (mains, poings, coudes,...),
- 2 contres avec une technique de coup de pied au sol,
- 2 contres avec une technique de coup de pied sauté,

d/ Le combat: Kyorugi (30 points)

Le jury organise des groupes de candidats de façon à ce que chaque candidat pratique trois rounds avec des adversaires différents. Chaque round est noté sur 10 points.

Chaque combat a une durée de deux minutes, la tenue des candidats est : dobok et protections ; tibiales, cubitales, génitales, plastron, casque ou casque à bulle ou grille PVC pour les candidats âgés de plus de trente ans.

Les combats se dérouleront selon les règles de compétition de la F.F.T.D.A à l'exception des catégories de poids. Néanmoins il ne sera pas tenu compte des points marqués par les candidats durant les rounds. Le jury évaluera les participants sur la qualité des techniques utilisées, le sens tactique, la gestion du temps, les stratégies mises en place. Le cas échéant, le jury constituera des groupes de combats cohérents.

e/ Le Ho Shin Shoul (20 points)

Défenses sur attaque en saisies

- sur saisie aux cheveux de face

Pique de doigts à la gorge suivit de blocage haut, saisie du bras de l'attaquant, balayage, finir en coup de poing vertical.

- sur saisie à la gorge de face

Dessaisissement avec double blocage (type Sonnal he tchio makki) en reculant, riposte en double tranchant de main à la gorge en avançant, amenée au sol, finir coup de poing vertical

- sur saisie de la tête par le côté

Léger déplacement vers l'intérieur en position du cavalier, riposte en uppercut aux parties génitales, balayage, coup de point vertical.

- sur saisie sous les bras par derrière

Dessaisissement par un coup de talon sur le dessus de pied, puis saisie d'une jambe (en position du cavalier) et faire levier, finir après la chute contrôlée en coup de pied latéral bas vers l'arrière.

- sur saisie sur les bras par derrière

Dessaisissement en levant les avants bras très haut et en descendant le bassin, riposte en coup de coude, balayage (en passant une jambe derrière), rotation du corps finir en coup de point vertical.

Défenses sur attaque en coup de pied

- sur attaque en coup de pied bas de face (Yop tchagui niveau genou)

Esquive côté fermé, riposte en coup de pied latéral bas (creux poplité du genou), suivre en coup de poing moyen (milieu du dos, l'attaquant étant à genoux).

- sur attaque en coup de pied bas circulaire par l'extérieur

Esquive en levant la jambe attaquée (type Haktari seugui), riposte en coup de pied retombant niveau visage (Bakkat nelyo tchagui), suivi d'une frappe pique de doigts à la gorge.

- sur attaque en coup de pied bas circulaire par l'intérieur

Esquive en levant la jambe attaquée (type Haktari seugui), riposte en coup de pied latéral moyen, suivi d'un coup de poing jambe arrière au niveau visage.

- sur attaque de face basse avec l'intérieur du pied

La jambe attaquée riposte instantanément en coup de pied inversé (Bittreu tchagui) niveau moyen, suivi d'un tranchant de main (jambe avant) à la gorge.

Défenses sur attaque en bâton court

- sur attaque de face à la tête du haut vers le bas

Esquive latérale en avançant côté ouvert + blocage-saisie et riposte simultanée avec le tranchant de la main en revers, amenée au sol frappe tranchant de main et récupération du bâton.

- sur attaque de face latérale (circulaire) à la tête

Esquive latérale en avançant côté ouvert + blocage et riposte simultanée en coup de coude circulaire à la tête, amenée au sol et contrôle articulaire ou frappe.

- sur attaque de face latérale à la tête en revers

Esquive latérale en avançant côté fermé et double blocage des avants bras, contrôle articulaire, amenée au sol, finir frappe revers de poing.

- sur attaque en pointe au ventre

Blocage croisé (type Eut keuleu alé makki) en reculant, clé de poignet simple, riposte en coup de pied direct, amenée au sol, contrôle articulaire ou frappe.

f/L'arbitrage (20 points)

Le jury demande au candidat de répondre à des questions portant sur la filière d'arbitrage, les règles d'arbitrage et de compétitions (combats et poumse).

g/La théorie (10 points)

Le jury demande au candidat de répondre à des questions portant sur les instances dirigeantes internationales.

h/ Décision

Les candidats ayant obtenu, à l'issue de l'ensemble des épreuves, une moyenne supérieure ou égale à 95 points sur 190 sont proposés à l'admission.

Examen de 4^{ème} dan

A/ CONDITIONS

- être titulaire du grade de 3^{ème} dan
- avoir 4 timbres de licence supplémentaires après le 3^{ème} dan, dont celui de la saison en cours
- fiche analytique de 4^{ème} dan dûment remplie

B/ MODALITES

Les examens de 4^{ème} dan de Taekwondo sont organisés par la Fédération, sous la responsabilité du Président de la CSDGE et du Directeur Technique National.

Le jury d'examen est composé de trois juges d'un grade supérieur ou égal au 5^{ème} dan, il est formé par le Directeur Technique National.

Les sessions se déroulent aux lieux et dates des examens prévus par la Fédération.

L'examen est composé de sept épreuves :

- a/ les formes : Poomse.
- b/ Kibon
- c/ Hanbon-Kyorugi,
- d/ Le combat : Kyorugi.
- e/ le Ho Shin Soul
- f/ l'arbitrage
- g/la théorie

a/ Les poomse (sur 80 points)

- korio Poomse imposé,
- kougan Poomse imposé,
- taebek Poomse imposé,
- un Poomse tiré au hasard parmi les Poomse du 1^{er} au 8^{ème} Taegeuk

Chaque Poomse est noté sur 20 points.

En cas d'erreur de diagramme dans l'exécution du Poomse, le président du jury demande une nouvelle exécution qui est notée sur 10 points seulement.

b/ Le Kibon (30 points)

Le jury demande au candidat de pratiquer des séries de techniques :

- les techniques de blocages
- les techniques de mains ou de poings
- enchaînements positions /blocage avec attaques des membres supérieurs
- techniques de pieds

- les techniques de coups de pieds sautés
- les techniques de coups de pieds sur cibles

c/L'Hanbon-Kyorugi (20 points)

Le jury demande au candidat d'exécuter avec un partenaire désigné, six (6) techniques de contre sur l'attaque de coup de poing au visage (Olgul-chirugi) :

- 2 contres avec une technique de membre supérieur (mains, poings, coudes,...),
- 2 contres avec une technique de coup de pied au sol,
- 2 contres avec une technique de coup de pied sauté,

d/Le combat: Kyorugi. (30 points)

Le jury organise des groupes de candidats de façon à ce que chaque candidat pratique trois rounds avec des adversaires différents. Chaque round est noté sur 10 points.

Chaque combat a une durée de deux minutes, la tenue des candidats est : dobok et protections ; tibiales, cubitales, génitales, plastron, casque ou casque à bulle ou grille PVC pour les candidats âgés de plus de trente ans.

Les combats se dérouleront selon les règles de compétition de la F.F.T.D.A à l'exception des catégories de poids. Néanmoins il ne sera pas tenu compte des points marqués par les candidats durant les rounds. Le jury évaluera les participants sur la qualité des techniques utilisées, le sens tactique, la gestion du temps, les stratégies mises en place. Le cas échéant, le jury constituera des groupes de combats cohérents.

e/Le Ho Shin Shoul (20 points)

Défenses sur saisie avec les techniques de clés

- sur saisie en prise directe au poignet

Clé de poignet rotation par l'intérieur (pression vers le bas), une fois l'attaquant à genoux frappe en revers tranchant de main.

- sur saisie en prise croisée des poignets

Clé de poignet rotation par l'extérieur (pression vers le bas), riposte en coup de genou.

- sur double saisie des poignets

Clé de coude avec dessaisissement alternatifs nécessaires (pression verticale), riposte en revers de poing.

- sur saisie au revers

Clé d'épaule, faire un grand cercle de l'extérieur vers l'intérieur avec le bras du même côté de la saisie, puis en entamant un deuxième tour pivoter le corps vers l'arrière tout en s'assurant avec l'autre main que l'attaquant ne lâche prise.

Défenses sur coup de pied

- sur attaque à la tête en coup de pied de revers (Bittreu tchagui)

Esquive en avançant côté fermé + blocage, balayage finir coup de poing ou pied.

- sur attaque à la tête en coup de pied de revers (Furio tchagui)

Esquive en avançant côté fermé + blocage, balayage finir coup de poing ou pied.

Défenses sur attaque avec bâton long

- attaque du haut vers le bas

Esquive latérale en avançant (déplacement de type compétition), riposte avec le coup de pied approprié (en fonction de la distance)

- attaque en revers simple

Esquive de corps sous l'attaque, riposte en coup de pied retourné (corps ou tête)

- attaque en revers croisé

Esquive de corps sous l'attaque riposte en coup de pied retourné (corps ou tête)

- attaque en pointe

Esquive latérale, se saisir du bâton et donner un mouvement circulaire au bâton (axe vertical) + une poussée vers l'avant, l'attaquant chute, finir avec le déplacement et le coup de pied approprié.

f/L'arbitrage (20 points)

Le jury demande au candidat de répondre à des questions portant sur la filière d'arbitrage, les règles d'arbitrage et de compétitions (combats et poumse).

g/La théorie (10 points)

Le jury demande au candidat de préparer par écrit en 20 mn une question portant sur l'évolution du Taekwondo dans le contexte international. Le candidat expose oralement la question en s'aidant de ses notes.

h/ Décision

Les candidats ayant obtenu à l'issue de l'ensemble des épreuves une moyenne supérieure ou égale à 105 points sur 210 sont proposés à l'admission.

Examen de 5^{ème} dan

A/ CONDITIONS

- être titulaire du grade de 4^{ème} dan
- avoir cinq timbres de licence supplémentaires après le 4^{ème} dan, dont celui de la saison en cours
- fiche analytique de 5^{ème} dan dûment remplie

B/ MODALITES

Les examens de 5^{ème} dan de Taekwondo sont organisés par la Fédération, sous la responsabilité du Président de la CSDGE et du Directeur Technique National.

Le jury d'examen est composé de trois juges d'un grade supérieur ou égal au 6^{ème} dan, il est formé par le Directeur Technique National.

Les sessions se déroulent aux lieux et dates des examens prévus par la Fédération avec l'ensemble des disciplines fédérales.

L'examen est composé de sept épreuves :

- a/ les formes : Poomse.
- b/ Kibon
- c/ Hanbon-Kyorugi,
- d/ Le combat : Kyorugi.
- e/ le Ho Shin Soul
- f/ l'arbitrage
- g/la théorie

a/ Les poomse . (sur 100 points)

- keurio Poomse imposé,
- koumgan Poomse imposé,
- taebek Poomse imposé,
- pyon won Poomse imposé,
- un Poomse tiré au hasard parmi les Poomse du 1^{er} au 8^{ème} Taegeuk.

Chaque Poomse est noté sur 20 points.

En cas d'erreur de diagramme dans l'exécution du Poomse, le président du jury demande une nouvelle exécution qui est notée sur 10 points seulement.

b/ Le Kibon (30 points)

Le jury demande au candidat de pratiquer des séries de techniques :

- les techniques de blocages
- les techniques de mains ou de poings
- enchaînements positions /blocage avec attaques des membres supérieurs
- techniques de pieds
- les techniques de coups de pieds sautés
- les techniques de coups de pieds sur cibles

c/L'Hanbon-Kyorugi. (20 points)

Le jury demande au candidat d'exécuter avec un partenaire désigné, six (6) techniques de contre sur l'attaque de coup de poing au visage (Olgul-chirugi) :

- 2 contres avec une technique de membre supérieur (mains, poings, coudes,...),
- 2 contres avec une technique de coup de pied au sol,
- 2 contres avec une technique de coup de pied sauté,

d/Le combat: Kyorugi (30 points)

Le jury organise des groupes de candidats de façon à ce que chaque candidat pratique trois rounds avec des adversaires différents. Chaque round est noté sur 10 points.

Chaque combat a une durée de deux minutes, la tenue des candidats est : dobok et protections ; tibiales, cubitales, génitales, plastron, casque ou casque à bulle ou grille PVC pour les candidats âgés de plus de trente ans.

Les combats se dérouleront selon les règles de compétition de la F.F.T.D.A à l'exception des catégories de poids. Néanmoins il ne sera pas tenu compte des points marqués par les candidats durant les rounds. Le jury évaluera les participants sur la qualité des techniques utilisées, le sens tactique, la gestion du temps, les stratégies mises en place. Le cas échéant, le jury constituera des groupes de combats cohérents.

e/Le Ho Shin Shoul (20 points)

- Utilisation des points vitaux et/ou douloureux (kieupso)
- Connaissance de tout le programme Ho Shin Soul des grades précédents.

f/L'arbitrage (20 points)

Le jury demande au candidat de répondre à des questions portant sur la filière d'arbitrage, les règles d'arbitrage et de compétitions (combats et poumse).

g/La théorie (10 points)

Le jury demande au candidat de préparer par écrit sur un an un mémoire sur un des sujets suivants :

- la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées,
- l'historique du Taekwondo,
- les instances dirigeantes internationales,
- l'évolution du Taekwondo dans le contexte international.

Le candidat soutient oralement son mémoire lors de l'examen.

h/ Décision

Les candidats ayant obtenu à l'issue de l'ensemble des épreuves une moyenne supérieure ou égale à 115 points sur 230 sont proposés à l'admission.

Examen de 6^{ème} dan

A/ CONDITIONS

- être titulaire du grade de 5^{ème} dan
- être titulaire du 1^{er} dan minimum depuis au moins 20 ans,
- avoir six timbres de licence supplémentaires après le 5^{ème} dan, dont celui de la saison en cours,
- avoir l'autorisation de la CSDGE,
- fiche analytique de 5^{ème} dan dûment remplie.

B/ MODALITES

Les examens de 6^{ème} dan de Taekwondo sont organisés par la Fédération, sous la responsabilité du Président de la CSDGE et du Directeur Technique National.

Le jury d'examen est composé de trois juges d'un grade supérieur ou égal au 7^{ème} dan, il est formé par le Directeur Technique National.

Les sessions se déroulent aux lieux et dates des examens prévus par la Fédération avec l'ensemble des disciplines fédérales.

L'examen est composé de cinq épreuves :

- a/ les formes : Poomse.
- b/ Kibon
- c/ Hanbon-Kyorugi,
- d/ l'arbitrage
- e/ la théorie

a/ Les poomse (sur 120 points)

- keurio Poomse imposé,
- koumgan Poomse imposé,
- taebek Poomse imposé,
- pyon won Poomse imposé,
- sipjin poomse imposé,
- un Poomse tiré au hasard parmi les Poomse du 1^{er} au 8^{ème} Taegeuk.

Chaque Poomse est noté sur 20 points.

En cas d'erreur de diagramme dans l'exécution du Poomse, le président du jury demande une nouvelle exécution qui est notée sur 10 points seulement.

b/ Le Kibon (30 points)

Le jury demande au candidat de pratiquer des séries de techniques :

- les techniques de blocages
- les techniques de mains ou de poings
- enchaînements positions /blocage avec attaques des membres supérieurs
- techniques de pieds
- les techniques de coups de pieds sautés
- les techniques de coups de pieds sur cibles

c/L'Hanbon-Kyorugi (20 points)

Le jury demande au candidat d'exécuter avec un partenaire désigné, six (6) techniques de contre sur l'attaque de coup de poing au visage (Olgul-chirugi) :

- 2 contres avec une technique de membre supérieur (mains, poings, coudes,...),
- 2 contres avec une technique de coup de pied au sol,
- 2 contres avec une technique de coup de pied sauté,

d/L'arbitrage (20 points)

Le jury demande au candidat de répondre à des questions portant sur la filière d'arbitrage, les règles d'arbitrage et de compétitions (combats et poumse).

e/La théorie (10 points)

Le jury demande au candidat de préparer par écrit sur un an un mémoire sur un sujet suivants :

- la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées,
- l'historique du Taekwondo,
- les instances dirigeantes internationales,
- l'évolution du Taekwondo dans le contexte international.

Le candidat soutient oralement son mémoire lors de l'examen.

g/ Décision

Les candidats ayant obtenu à l'issue de l'ensemble des épreuves une moyenne supérieure ou égale à 100 points sur 200 sont proposés à l'admission.